

Tableau annuel d'avancement complémentaire
au Grade d'Adjoint administratif territorial principal 2ème Classe
Au titre de l'année 2023

Le Maire de Ponteilla,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu le décret n°2006-1960 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté en date du 01/02/2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRETE

Article 1 :

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif territorial principal 2ème Classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Ordre*	Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promovable à compter du 01/09/2023
1	Mme Agnès PAGES	Adjoint administratif échelon 7	Adjoint administratif principal 2ème classe
2	Mme Marion DELMAS	Adjoint administratif échelon 4	Adjoint administratif principal 2ème classe

*les nominations seront obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau.

**date à laquelle l'agent réunit les conditions statutaires pour bénéficier de l'avancement de grade.

Si l'agent réunit les conditions avant l'année du tableau, indiquer la date du 1er janvier 2023.

Préciser « avec examen » si l'agent est promovable suite à l'obtention de l'examen professionnel d'avancement au grade visé.

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : 2 (2 femmes et 0 hommes)

Total des agents inscrits sur le tableau : 2 (2 femmes et 0 hommes)

Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Ponteilla
Le, 03/08/2023

Le Maire
Franck DADIES

